

Télécoms – SFR : l'Autorité de la concurrence sera l'autorité en charge de l'examen du rachat de SFR (Altice France)

Publié le 15 juillet 2026

Le 15 juillet 2026, la Commission européenne a renvoyé à l'Autorité de la concurrence l'examen de la prise de contrôle exclusif par le groupe Iliad de certains actifs détenus par le groupe Altice France (ci-après « opération Iliad »).

Le groupe Iliad est actif dans le secteur des communications électroniques par l'intermédiaire de ses filiales Free et Free Mobile. Les actifs cibles sont actuellement contrôlés par le groupe Altice France et ses filiales, notamment SFR, dans le secteur des communications électroniques : téléphonie fixe et mobile, offres d'accès à Internet haut et très haut débit.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un consortium formé entre Iliad, Bouygues Télécom et Orange pour acquérir certains actifs et activités du groupe Altice en France métropolitaine, ce qui donnera lieu à trois opérations de concentration distinctes, mais contractuellement liées. Ces opérations concernent principalement les mêmes marchés des télécommunications fixes et mobiles en France.

À ce titre, Orange et Bouygues Telecom ont déjà engagé des échanges avec l'Autorité concernant leurs projets de prise de contrôle de certains actifs et activités du groupe Altice en France métropolitaine. Ces échanges, initiés le 30 juin 2026 avec l'envoi d'éléments de pré-notification, doivent permettre aux parties de préparer leurs notifications formelles auprès de l'Autorité, qui interviendront ultérieurement. Avec cette décision de renvoi de son opération, Iliad pourra également débiter des échanges avec l'Autorité de la concurrence.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 15 JUILLET 2026

Télécoms – SFR : l'Autorité de la concurrence sera l'autorité en charge de l'examen du rachat de SFR (Altice France)

[Lire le communiqué de presse](#)